

	Profil de poste Praticien attaché au CRPV de Bourgogne	Référence : 14172.1 Page 1/3
Thème : Pharmacovigilance		

Auteur	Vérificateur
DAUTRICHE Anne, GRANDVUILLEMIN Aurelie	DAUTRICHE Anne
28/08/2017	08/10/2018

1.- DÉNOMINATION DU POSTE

Grade : **Praticien attaché**

Métier : Médecin ou pharmacien

Affectation : Unité fonctionnelle Pharmacovigilance, Service Vigilances-Qualité-Risque, pôle PreV

2 .- MISSIONS PRINCIPALES

- Assurer le traitement des notifications et demandes de renseignement parvenant au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) de Bourgogne.
- Assurer l'expertise de dossiers pour l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) : Demandes de Modification de l'Information, Autorisation Temporaire d'Utilisation, Suivis Nationaux, enquêtes nationales, Recommandations Temporaires d'Utilisation.

3 .- ACTIVITES DU POSTE

Le praticien assure la prise en charge des notifications et demandes de renseignement parvenant au CRPV selon les procédures établies par ce dernier. Cette activité comporte la documentation de la notification (appel des professionnels de santé prenant en charge le patient, interrogatoire du patient lui-même, consultation du dossier patient informatisé du CHU de Dijon), son analyse chronologique et sémiologique, une recherche bibliographique, la réponse écrite et/ou orale au demandeur.

Si une notification est enregistrée dans la base française de pharmacovigilance, le praticien doit en assurer la validation et l'envoyer lui-même à l'ANSM.

Ponctuellement, le praticien peut se voir confier par le responsable du CRPV l'expertise d'un dossier soumis par l'ANSM. Il est alors responsable de cette expertise,

de la rédaction du rapport et de la présentation orale auprès des instances de l'ANSM si nécessaire.

Le praticien est également chargé de l'encadrement des externes en médecine et pharmacie et des internes en médecine et en pharmacie que le CRPV accueille.

Le praticien peut être amené ponctuellement à participer à des colloques de services du CHU, à des enseignements pour lesquels les personnels du CRPV sont sollicités (universitaires ou post-universitaires).

Le praticien est également encouragé à avoir une activité de recherche en lien avec les autres praticiens du CRPV, les professionnels de santé du CHU ou de la région et les autres CRPV (rédaction de publication scientifique, présentation à des congrès scientifiques).

4 .- LIEN HIERARCHIQUE

- Responsable du CRPV de Bourgogne
- Chef de la structure interne Vigilances, Qualité, Risque
- Chef du pôle PreV

5 .- RELATIONS DE TRAVAIL LES PLUS FREQUENTES

- Médecins du CHU
- Médecins et pharmaciens des autres établissements de santé de la région Bourgogne
- Médecins libéraux de la région Bourgogne
- Pharmaciens libéraux
- Autres professionnels de santé de la région (dentistes, infirmiers, sage-femme, kinésithérapeutes...)
- Patients

6 .- EXIGENCES DU POSTE

6.1 .- Diplôme requis

Diplôme d'état de Docteur en pharmacie ou en médecine

6.2 .- Formations obligatoires et spécifiques

Formation complémentaire en pharmacovigilance souhaitée (MASTER, DU)

7.- COMPETENCES REQUISES OU A DEVELOPPER DANS LE POSTE

7.1.- Savoir-faire

Autonomie

Travail multidisciplinaire en collaboration avec différentes spécialités médicales et pharmaceutiques

Travail sur bases de données informatiques

Recherche documentaire

7.2.- Connaissances

Réglementation en pharmacovigilance et sur le médicament

Organisation des instances françaises (ANSM) et européenne (EMA)

Anglais scientifique

Outils informatiques de bureautique (Word, Excel, Power Point)

Historique des modifications (facultatif)

Date	Version	Motif de la modification
28/08/2017	1	Création
06/06/2019	1	